ASSOCIATION PROTÉGEONS CHAMPGUYON

12 Décembre 2021 : lettre d'information N°7

Depuis notre information de février, que s'est-il passé ?

CHAMPGUYON ENCERCLE, **les projets en cours s'accumulent et vont encercler, écraser notre village**

Habitants de CHAMPGUYON cette fois nous sommes AU PIED des EOLIENNES !

14 éoliennes proches de 800 à 1000 mètres et

20 autres à quelques km

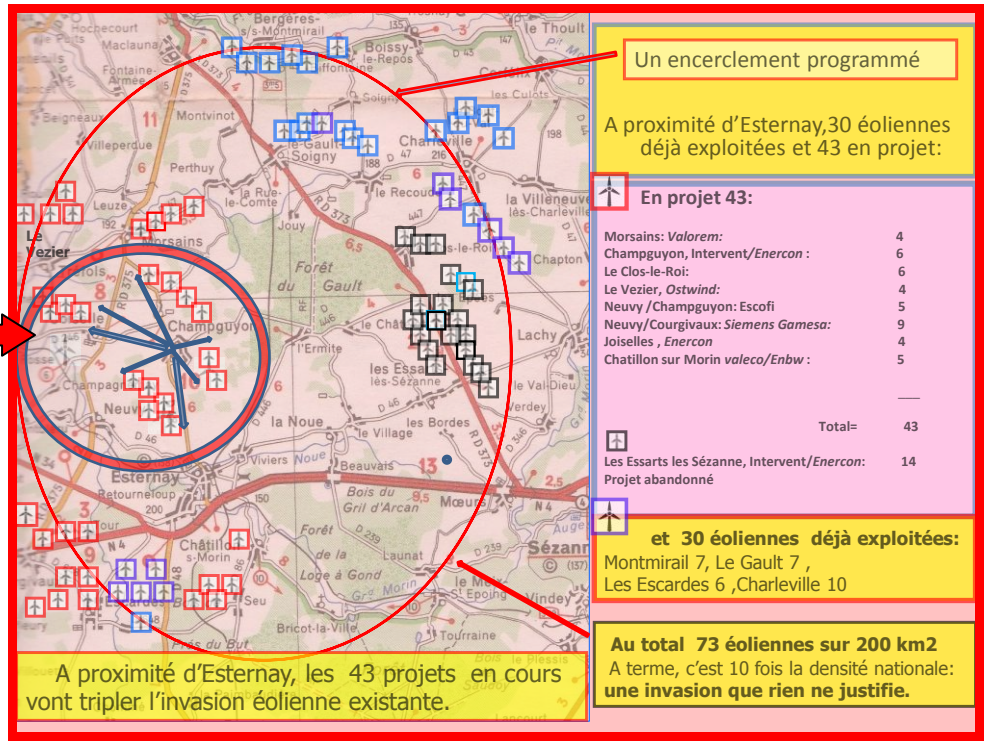

Cet envahissement concerne bien sûr les communes voisines de Morsains, Le Gault Soigny, La Noue, Le Châtelot , L'Ermite, Les Essarts les Sézanne, Neuvy, Courgivaux. (*Notons au passage l'annulation du projet* ***INTERVENT*** *des 14 éoliennes des Essarts les Sézanne prononcé par le Conseil d'Etat)*

Le 17 janvier 2018 déjà, nous avions émis quelques réserves sur le sérieux des arguments avancés par Intervent, réserves traitées par ce dernier, dans son tract d'avril 2018 de "farfelues, sans fondement sans références scientifiques". Ce dossier déposé à la Dreal en février 2019 avait déjà fait l'objet d'un retour critique par les services de l'administration : transmis ensuite le 23 sept 2021 à l'Autorité Environnementale, cette dernière émet également les plus grandes réserves, son jugement sans appel se résumant ainsi :

"Au vu de ces éléments, l'Autorité Environnementale considère que l'implantation du parc telle qu'elle est proposée ne répond pas aux différents enjeux évoqués ci-dessus…..L'AE recommande au pétitionnaire de revoir son dossier en profondeur pour respecter la réglementation, ce nouveau dossier devant lui être soumis pour un nouvel avis".

"L'AE recommande au Préfet de ne pas mettre le présent dossier à l'enquête publique avant la production de ce nouveau dossier accompagné d'un nouvel avis de l'Autorité Environnementale"

(Nous n'osons pas imaginer que le "pétitionnaire" qualifie de farfelu le rapport de l'AE…)

EN FRANCE COMME AILLEURS :

les belles certitudes éoliennes s'effondrent, le législateur tranche :

Ainsi depuis quelques mois les vérités se font jour, l'éolien est lourdement remis en question et s'agissant des dégradations de la santé, des nuisances sonores, des moins values immobilières par exemple, les impacts fortement négatifs dus aux parcs éoliens exploités, niés par les promoteurs, sont révélés, mis en évidence et font l'objet d'arrêtés par les Tribunaux et de décisions des Préfets.

La santé ? Pas de problèmes !

Sauf que la cour d'appel de Toulouse a reconnu la réalité d'un «syndrome éolien» et a reconnu que des éoliennes installées près d'une habitation étaient nocives pour la santé et constituaient un trouble anormal du voisinage ; des habitants installés dans le Tarn ont obtenu en appel un dédommagement de 128.000 euros de la part de deux sociétés exploitantes des éoliennes.

Du bruit ? Quel bruit ?

"niveau sonore négligeable" nous assurait Intervent dans son dépliant de novembre 2017

Sauf que Le préfet de l'Orne a décidé de stopper les éoliennes du village d'Échauffour. Une décision justifiée par le bruit que ces dernières causaient : des éoliennes de 150 mètres **distantes du village de 700 à 1300 mètres. Pour mémoire à CHAMPGUYON, elles seront à 800 mètres !**

La dévaluation immobilière ?

"un argument infondé "pour Intervent, même dépliant.

Sauf que les nuisances sonores et visuelles provoquées par la présence d'éoliennes peuvent justifier une baisse de la taxe foncière. C'est ce que qu'a dévidé le tribunal administratif de Nantes en reconnaissant que ces installations peuvent constituer un inconvénient notoire à la valeur d'une habitation, et donc entraîner un impôt local moindre pour les riverains du village de Tigné proches des éoliennes.

ASSOCIATION PROTÉGEONS CHAMPGUYON

NOUS NE SOMMES PLUS SEULS !

Sachez que notre association fait maintenant partie du collectif Environnement Champenois en Péril qui réunit 14 associations, toutes localisées autour de SEZANNE, elles réunissent leurs forces pour préserver votre cadre et qualité de vie et stopper l'envahissement éolien du sud ouest marnais: 290 éoliennes installées et en projet autour de Sézanne, c'est 10 fois la dose nationale et 14 à proximité immédiate de CHAMPGUYON =>consultez son site https://ecep51.fr/

Contacts: Antonio de Castro: 03 26 81 50 12 et Francis Tétreau: 06 63 10 09 36

Avis MRAE voir: http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021apge91.pdf